



Licence de police et droit passage temporaires

Je soussigné, Sorland Hohenlohe, conseiller plaideur
de la cité de Talabheim et mandaté comme tel,
octroie aux porteurs une licence de police sur les
migrants les accompagnant, et ce jusqu'au village
de Breiblatt.

Cette licence de police se complète d'un droit de
passage et d'une exemption de taxes et péages sur
la route menant au village susnommé, pour les
porteur et leur accompagnants.

Ces droits temporaires s'exercent jusqu'en
Kaldezeit, le 9 et doivent respecter des lois de
Talabheim, et notamment de l'ordonnance dite "du
compagnon accorte" de 2511 et du décret
Ravensberg de 2489.

Etabli sous l'oeil de Taal et de Sigmar,
Pour Talabheim, Sorland Hohenlohe.

